

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAUT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100016e7a-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

8

FONCIER - ACQUISITIONS : Convention d'Anticipation Foncière "Courtine Confluence" - Approbation de l'avenant n°1.

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juin 2022, la Ville d'Avignon a approuvé la signature d'une convention d'anticipation foncière en partenariat avec le Grand Avignon, l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) et l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA pour la mise en oeuvre d'une mission d'anticipation Foncière sur le secteur Courtine Confluence.

Cette démarche d'anticipation foncière répond aux orientations et enjeux du Plan Local d'urbanisme d'Avignon tel qu'approuvé le 25 février 2023. Il prévoit une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur Confluence ainsi que plusieurs Emplacements Réservés (ER), dont l'ER n° 31 pour la création d'un axe structurant au bénéfice du Grand Avignon.

Les enjeux principaux à l'échelle de ce secteur visent à créer une nouvelle centralité en complémentarité avec l'intra-muros tout en assurant une continuité entre les différentes entités urbaines constituées de la gare d'Avignon TGV, du futur quartier Confluence et le centre-ville.

Cette continuité repose sur l'aménagement d'un axe civique, colonne vertébrale du projet qui sera traité comme un parc linéaire.

La première phase de cet axe civique, objet de l'emplacement réservé N°31, vise à relier la future zone quartier Confluence au-delà de la rocade urbaine afin d'assurer une première continuité avec la zone d'activités existante de Courtine.

Afin de répondre aux mises en demeure d'acquiescer de la part de propriétaires impactés par les ER et faisant ainsi jouer leur droit de délaissement, il est proposé de valider le premier avenant à la convention d'anticipation foncière. Cet avenant donnera la possibilité à l'EPF PACA de se substituer aux collectivités bénéficiaires d'un ER, afin d'acquiescer les fonciers nécessaires au développement du futur quartier Confluence.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-41 et L.230-1 et suivants,
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 25 février 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Avignon,
Vu la délibération n°47 du Conseil Municipal du 30 juin 2022 approuvant la convention d'anticipation foncière « Courtine Confluence »,
Vu la convention d'anticipation foncière signée en date du 17 août 2022,
Vu le projet d'avenant n°1,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière "Courtine Confluence" ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenues : Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

N'a pas participé au vote : M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

Mme Nathalie GAILLARDET

PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024

ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024